



European Regional Science Association, Greek section [ERSA-GR]



Association de Science Régionale De Langue Française [ASRDLF]

"Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation"

5-7 juillet 2017, Université Panteion, Athènes, Grèce

VEGETALISATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE : PENSER LA VILLE DE DEMAIN A PARTIR DES INITIATIVES CITOYENNES

Frédéric BALLY, Doctorant en sociologie, 4^{ème} année, Université de Savoie Mont-Blanc,
Laboratoire LLSETI

bally.frederic@gmail.com

Résumé

Longtemps éloignée et repoussée, la nature fait lentement et progressivement son retour dans le contexte urbain. Elle devient source de tout un ensemble de bienfaits dont certains sont présumés, d'autres avérés et est donc recherchée de plus en plus, que ce soit par les habitants et aussi les politiques publiques. Source d'enjeu, cette nature revient sous une forme inédite par la volonté des habitants, au travers des pratiques de jardinage notamment. Ce texte met à jour ces manières de faire, via l'analyse d'initiatives citoyennes environnementales, et ce qu'elles permettent de construire dans le monde urbain aujourd'hui. Nous allons ainsi voir que ces différentes formes de jardinage urbain ont différents effets aussi bien environnementaux, sociaux, paysagers, voire économiques.

Mots clefs : sociologie, milieux urbains, initiatives citoyennes, nature, développement durable

Introduction

Ce texte vise à réfléchir à la ville de demain via le prisme des initiatives citoyennes et de la nature, en prenant l'exemple du territoire lyonnais. Nous nous appuyons sur l'étude de nombreux mouvements associatifs, qualifiés d'initiatives citoyennes, visant à remettre la nature au centre de la ville, et de la vie, pour montrer la manière dont elles impactent le territoire urbain. Notre hypothèse est que ces initiatives citoyennes participent, via le développement d'actions diverses et potentiellement, à un retour des habitants dans la construction et le développement de l'urbain, préparant ainsi la ville de demain. Par développement urbain, nous entendons tout ce qui permet d'améliorer le cadre de vie, via l'éducation, le paysage ou encore des services.

Nous explorerons cette question sur la base d'un terrain de recherche ethnographique qui a pris place sur la ville de Lyon, relu ici à la lumière du questionnement sur la participation habitante de la construction urbaine. Ce terrain consiste en l'étude des initiatives citoyennes, en lien avec la nature, qui composent le territoire lyonnais. Nous entendons par initiatives citoyennes des mouvements, partant de la société civile, bottom-up, qui inventent sur le territoire des solutions qui incarnent l'écologie, le développement durable au quotidien. Ces groupements sont le plus souvent associatifs, mais peuvent être également parfois informels. Ils sont régis par une volonté commune de remettre les préoccupations environnementales au centre de l'urbain, et de rendre accessibles les solutions pour construire le monde de demain (Bally, 2015). Ces différentes initiatives citoyennes se rapprochent de ce que N. Blanc appelle des communautés environnementales, soit des habitants transformant leur environnement immédiat au cours d'un processus dynamique de construction d'un collectif (Dris, 2012). L'habitant interagit avec la nature et lui donne du sens, le tout dans des systèmes d'interactions non figés et fluctuants. Nous retiendrons ici principalement des initiatives amenant divers types de jardinage en ville.

Les données ont été récoltées à partir de 30 entretiens semi-directifs, menés avec les parties prenantes de ces initiatives, ainsi que des observations participantes, notamment au cœur des jardins partagés et des archives, documents de communication et site internet. Les réflexions présentées ici font partie du travail de thèse en cours.

Ce texte présentera brièvement la manière dont la nature s'impose comme enjeu de société, avec l'exemple américain des community gardens, pour ensuite présenter le contexte lyonnais et les différentes formes de jardinage sur le territoire. Nous analyserons dans une seconde partie l'organisation de ces initiatives citoyennes et leur effet sur le monde urbain.

L'enjeu étant de voir si ces formes citoyennes de réappropriation de la nature peuvent permettre une revégétalisation de la ville et poser les premières pierres de la ville de demain.

1 Montée de la nature comme enjeu de société et de l'urbain

1.1 Historique et littérature review des formes de jardinages urbaines : exemple des États-Unis

Après une métropolisation subie (Hanna & Oh, 2001), que la littérature américaine définit comme une période d'aménagement libérale de l'urbain, c'est à dire sans penser aux

conséquences pour les habitants, au bien-être, la nature fait un retour tout au long du 20^{ème} siècle. Fin du 19^{ème} siècle, aux États-Unis, dans la ville de Détroit, mais aussi en France, le contexte économique défavorable va conduire certaines municipalités à ouvrir des parcelles de terre pour que les habitants démunis, notamment les ouvriers de l'époque, nouvellement arrivés en ville, puissent s'offrir un complément de subsistance. C'est ainsi que naissent les premiers jardins ouvriers (Moore, 2006), qui seront ensuite répliqués à d'autres villes américaines notamment au cours du 20^{ème} siècle (Warner, 1987, Hynes, 1996) : New York, Philadelphie, Baltimore et Chicago notamment. Les différentes crises économiques du 20^{ème} (crise de nourriture après la Première Guerre mondiale, la grande dépression des années 30 et l'après-Deuxième Guerre mondiale) seront l'occasion de convoquer ces formes de jardinage pour apporter un supplément aux plus touchés. Jardiner est devenu un acte de patriotisme durant les deux guerres mondiales (Bentley, 1998) avec les slogans « Sow Seeds for Victory » et la considération que « Every garden a Munitions plant » (Basset, 1991, Hynes, 1996, Warner, 1987). Ces formes de jardinage tendent ensuite à être délaissées une fois les crises résorbées.

La crise économique des années 1970 va avoir un effet similaire, et conduire certaines villes comme New York à une profonde mutation du paysage urbain : les usines et commerces sont nombreux à fermer, et les friches urbaines se multiplient.

Des petits collectifs d'habitants décident d'aménager ces terrains, en les entretenant, afin d'en faire des jardins accessibles à tous. L'enjeu est autant de retrouver la nature que de lutter contre des espaces ouverts à la criminalité, faisant fuir les habitants et gens de passage. Certains militants mettent au point des bombes à graines. L'enjeu était de remplir des boules de Noël de graines de fleurs et plantes, pour les lancer sur les terrains vagues, fermés et inoccupés, telle une grenade par-dessus une palissade.

Cette fois, ces aménagements ne seront pas – tous – éphémères, et vont même se développer en continu jusqu'aux années 1990. Différentes municipalités vont alors tenter de fermer la plupart des jardins, pour réutilisation des espaces. Ces jardins, qualifiés de community gardens aux États-Unis, ou de jardins collectifs, sont des espaces collectifs, associatifs, qui proposent à tout un chacun de cultiver une petite parcelle, afin d'en tirer une production qui assure un complément pour la vie quotidienne.

La littérature américaine est particulièrement riche sur ces types de nature en ville, principalement de 1990 au début des années 2000 (Irvine, Johnson, Peters, 1999). S. Moore (2006) revient sur l'histoire des jardins urbains aux États-Unis, en montrant la manière dont ils sont étroitement liés aux crises économiques et sociales successives du 20^{ème} siècle. E. Eizenberg

s'intéresse par exemple aux « communs » produits par les jardins New Yorkais et aux différentes conceptions de l'espace engendrées, selon les théories d'Henri Lefebvre. J. Welsh et R. MacRae mettent en avant la naissance d'une « Food citizenship » (1998) (que l'on peut traduire par citoyenneté alimentaire) et la naissance de communauté citoyenne autour de la production de nourriture dans ces jardins communautaires, à Toronto. Prolongeant ces réflexions plusieurs années plus tard, R. Ghose et M. Pettygrove (2014) s'appuient sur une littérature riche pour penser ces jardins urbains comme des espaces de citoyenneté : où les habitants ont la possibilité de structurer, tailler leur environnement urbain (Amstrong, 2000 ; Baker, 2004) et où ils ont la possibilité de contester par leurs actions les pouvoirs publics et réclamer leur « droit à la ville » (Lefebvre, 1968 ; (Schmelzkopf 2002; Staeheli et al 2002). Une participation qui n'enclenche cependant pas d'emblée un empowerment de ces habitants (Staeheli, 2008).

En conséquence, ces community gardens Américains font ressortir plusieurs points :

- Formation d'une identité/ d'une citoyenneté par le jardinage
- Production de nourriture sur ces jardins
- Inclusion des habitants dans un mouvement, qui peut être plus globale, et contestataire des politiques
- Appropriation d'un terrain
- Impact positif sur le quartier, notamment en terme environnemental et paysager.

Il nous paraît ainsi intéressant de comparer cette situation américaine avec les jardins partagés, tels qu'ils sont pensés et fabriqués en France, et notamment dans la ville de Lyon. Est-ce que ces jardins produisent les mêmes effets dans les villes françaises ?

1.2. Nature comme thématique réémergente

La nature revient sur le devant de la scène via les thématiques environnementales, résurgentes dès les années 70 avec la notion de développement durable, consacrée en 1987 et 1992 à Rio (notamment). Une notion forte, mais qui fait l'objet de nombreuses critiques, notamment sur sa prise en compte de la croissance économique (Zaccaï 2002) (Buclet 2011). La charte d'Aalborg en 1994 vient mettre en avant le rôle des villes dans le développement durable, signée notamment par 200 villes européennes (Verhage and Leroy 2015).

Cette intégration du développement durable dans les agendas urbains va contribuer à modifier – lentement – l'organisation et l'aspect des villes. Dans un même temps, les aspirations des individus vivant en ville se tournent vers un désir de nature : une nature domestiquée par

l'homme, qui a notamment fait son apparition en ville avec les jardins et parcs urbains du 19^{ème} siècle. Dans le champ psychologique par exemple, on constate de plus en plus les apports de la nature sur le fonctionnement humain (Roszak, 2001), tandis que les champs des sciences dures ou naturelles viennent informer la manière dont cette nature permet de contrer des effets de la pollution et réduire ainsi l'empreinte écologique des villes. Elle permet notamment de réduire les effets de la chaleur (Clergeau, 2012). On redécouvre également sa beauté, son calme, ses bienfaits et donc la nécessité de la préserver (Bailly, 2012), voire de la ramener dans les villes, après une « métropolisation subie ».

1.3. Contexte local et ville de Lyon

La ville de Lyon bénéficie d'une situation particulièrement privilégiée au vu de sa proximité de la nature. Ainsi, les espaces naturels, agricoles, et paysagers occupent près de 45% du territoire de l'agglomération et permettent de conserver des zones de loisirs vertes et de garantir la pérennité d'une agriculture périurbaine. La ville est également traversée par le Rhône et la Saône, qui délimitent son hypercentre et permettent de disposer de trames bleues.

La communauté urbaine de Lyon a été créée le 31 décembre 1966, par décret de l'État. Située à la confluence du Rhône et de la Saône, elle regroupe notamment 59 communes sur le territoire lyonnais, pour 1,3 million d'habitants, soit 80% de la population du Rhône. À seulement 2 heures de Paris en TGV, la Métropole de Lyon a volonté de devenir une vitrine française européenne du développement urbain, avec un marketing territorial particulièrement fort incarné par la marque « Only Lyon » (Dumont 2013). La métropole et les villes se sont engagées dans une gestion durable des espaces verts avec des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires comme l'introduction d'insectes prédateurs, la végétalisation avec des plantes couvre-sols ou encore la récupération des eaux de pluie depuis 2004.

La Métropole propose ainsi 12 000 hectares d'espaces naturels, avec 14 grands parcs, et 200 km de sentiers nature. Le plus emblématique de ces espaces est le parc de la Tête d'Or, qui couvre 105 hectares et abrite notamment un parc zoologique et un jardin botanique. Il fut l'un des premiers à adopter une Charte pour la nature en 2000. Ceux de Gerland, des Hauteurs et des Berges comptent également parmi les plus importants d'un réseau de 1200 points végétalisés. Le développement de la nature en ville est régi par la Charte de l'Arbre, qui résume les visions, principes et axes de recommandations pour une dynamique paysagère commune entre tous les acteurs du territoire. Cette gestion de la nature sur le territoire prend d'autant d'importance

que Lyon est plus généralement associée à l'urbain, aux quartiers où se mêlaient historiquement industries et habitations (Saunier 1994).

1.4. Les formes de jardinage urbain

On distingue ainsi 4 formes de jardinage urbain qui permettent de mettre la nature au centre de la ville :

- Les jardins collectifs, ou partagés,
- Les jardins personnels, qui ne seront pas pris en compte ici,
- Les jardins de rue,
- Les micro-implantations florales.

Il est nécessaire de faire une première distinction entre les jardins dits familiaux et les jardins partagés. Souvent confondues, ces deux formes sont bien distinctes. Les jardins familiaux découlent des jardins ouvriers du 19^{ème}, apparaissent en 1952 (Guyon, 2008), définis par le code rural, et devant être géré par des associations loi 1901. Ces jardins, s'ils étaient autrefois juste à la périphérie des villes, offrant un espace vert et un air pur aux jardiniers en herbes, ont été aujourd'hui rattrapés par l'étalement urbain et se retrouvent bordés par divers équipements urbains : autoroutes, usines...

1.4.1. Les jardins partagés

Les jardins partagés désignent des formes de jardinage collectif, ou partagés, dans le sens où aucune parcelle n'est allouée à un individu, mais que le jardin appartient à tous, arrivent fin des années 90 en France, et sera consacré par la création d'un réseau informel, le Jardin dans Tous ses États. À partir de 2010, la majorité des jardins créés en milieu urbain sont des jardins partagés (D'Andrea et Tozzi, 2014). Si ces jardins ouvriers prenaient place en périphérie des villes, le changement est ici de taille, puisque ces jardins partagés s'intègrent directement dans l'urbain, au cœur des villes, ce qui a un certain nombre de conséquences, notamment en termes d'accessibilité pour les habitants.

Sur le territoire lyonnais, on compte une cinquantaine de jardins partagés, qui se configure ainsi de manière très différente des autres formes de jardinage urbain : ils présentent différents espaces organisés de manière collective. Tout ou presque est fait pour favoriser les interactions et l'expérimentation.

À l'instar des jardins familiaux, les jardins partagés commencent à être pris en compte par l'action publique locale, et à être intégrés dans le développement urbain. Cela concerne pour l'instant trois jardins sur le territoire : un dans le 7^{ème} arrondissement, un dans le troisième et un dans le 8^{ème} arrondissement. Dans ces différents cas, il s'agit de la ville qui sollicite les habitants pour gérer un espace vert, d'une ou plusieurs parcelles. Une association se crée alors, et signe une convention d'occupation avec la municipalité : elle peut exploiter le terrain en respectant un certain nombre de règles, concernant principalement l'entretien régulier du terrain ou encore le fait d'éviter de créer trop de nuisances sonores pour le voisinage.

La majorité des jardins partagés de la ville émergent de manière bottom-up : des habitants, ayant vu un espace vert se montent en association pour faire une demande de convention d'occupation du terrain à la ville. Le label « Jardin partagé » est ensuite délivré par l'adhésion de l'association à la charte, établi entre les villes et l'association Passe Jardins en 2012. Il comporte également des contreparties, portant notamment sur le non-recours aux pesticides, aux engrais chimiques, la biodiversité ou encore éviter les gaspillages.

1.4.2. Les jardins de rue

Certaines initiatives citoyennes sont aussi populaires que les jardins partagés, et tout autant visibles dans l'urbain, ce sont les jardins de rue (C. Scribes, 2009). Ces jardins désignent des jardins hors-sol, qui ont pour rôle d'accompagner et de partager les voies urbaines très prégnantes. Ce type de jardins de rue peut prendre place dans tout endroit de la ville, et reste ensuite à disposition des habitants, des passants, des usagers, pour leur aménagement. Ils prennent le plus souvent la forme de bac à cultiver, en bois, rempli de terre : avec soit des fleurs d'ornement, soit des plantes comestibles. Ils sont, sur le territoire de Lyon, mis en place par diverses associations, dont la plus connue reste les incroyables comestibles : association née en Angleterre en 2008, dans la ville de Trolden, et qui bénéficie d'une image internationale : la volonté principale du mouvement est d'apporter un complément de nourriture à tous, en libre accès, tout en apportant une touche de verdure en ville. Ces bacs sont nombreux sur le territoire urbain lyonnais et il est difficile de les cartographier.

1.4.3 Les micro-implantations florales

Certaines initiatives citoyennes sont moins visibles, et populaires, et mettent en œuvre des micro-implantations florales ou micro-jardins (Scribes, 2009), qui peuvent prendre la forme de plantes poussant entre le trottoir et un mur ou des figures réalisées avec de la mousse végétale.

Là encore, ce sont les habitants et associatifs qui s'occupent de ces aménagements. Quelques associations et collectifs plus informels s'occupent de ces micro-espaces : il peut s'agir d'associations d'habitants, qui décident d'entretenir, de planter des fleurs entre les interstices de béton, afin d'embellir le quartier. L'association Guerrilla Gardening est également impliquée : association née aux États-Unis, ayant mis au point, via la militante Liz... Les bombes à graines. Elle élabore à la fois des projets de micro-aménagements, des tags végétaux pour embellir des bâtiments, et plante des fleurs sur des micro-friches urbaines. L'enjeu est ici principalement paysager et artistique.

D'après nos observations et la littérature, le tableau suivant présente les différentes formes de jardinage – citoyennes – en ville. La multiplicité de ces aménagements font qu'ils ne sont peu ou pas cartographiés : cependant, ils sont nombreux dans le quartier de Monchat (3^{ème}).

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| Jardin collectif (Québec) | Community gardens | Jardins partagés | Jardins de rue | Micro implantations florales |
| Parcelle unique exploitée en collectif | Parcelles multiples exploitées individuellement | Parcelle unique exploitée en collectif | Exploitation collective d'un/ plusieurs bac | Exploitation et entretien collectif / individuel d'un espace |
| Mission sociale et environnementale explicite | Mission sociale et environnementale implicite | Mission sociale et environnementale explicite | Mission sociale et environnementale explicite | ---- |
| Vocation alimentaire réelle | Vocation alimentaire puis récréative | Vocation récréative et paysagère | Vocation récréative et paysagère | Vocation artistique et |

| | | | | |
|--------------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| | | | | paysagère |
| Sociabilité accrue | Socialbilité réduite | Sociabilité accrue | Sociabilité accrue | Sociabilité réduite |

Tableau enrichi de Donadieu et Fleury, 2003)

Tableau 1 : différentes formes de jardinage urbain observé (et documenté)

Ces différentes formes de jardinage urbain étant posées, voyons maintenant la manière dont elles impactent l'urbain et si elles permettent de construire la fameuse ville durable tant recherchée.

2 Le développement urbain et la végétalisation par les initiatives citoyennes

2.1. Agir avec la ville ou à la marge ?

Une première mise au point est nécessaire, s'il s'agit effectivement d'initiatives citoyennes, elles ne peuvent éviter le lien et la concertation – plus ou moins poussée – avec la ville. Comme vu précédemment, trois jardins partagés ont été impulsés par la ville de Lyon et les thématiques environnementales/ de nature en ville intéressent les pouvoirs publics : que ce soit pour des raisons environnementales, paysagères ou simplement économiques. Un intérêt pour l'environnement particulièrement marqué par des logiques concurrentielles selon S. Devaux (2015) : en effet, dans une logique de Marketing Urbain (Rozemberg, 2000), chaque municipalité, ou commune, cherche à attirer touristes et potentiels habitants, et doit donc proposer un paysage urbain harmonieux.

De plus, dans une logique de baisse de dotation de l'État, aménager des espaces verts par les citoyens est un excellent moyen de faire des économies.

Les jardins partagés d'origine citoyenne (la très grande majorité donc) doivent passer par une convention avec la ville pour aménager l'espace. Il en va de même pour les jardins de rue, qui doivent obtenir l'accord de la ville pour installer un bac de plantation, et pour les micro-implantations florales.

« Ceux qui ne font pas appel à la ville voient souvent malheureusement leur projet échoué. En effet, les techniciens de la ville, qui ne sont pas au courant qu'il s'agit d'aménagements citoyens, coupent les fleurs, ou les détruisent en nettoyant la rue ». (Chargée d'animation projet, Ville de Lyon, mai 2017).

Une frange d'associations, de collectifs, agissent cependant à la marge de l'action publique, de manière volontaire. Plus contestataires, ces initiatives citoyennes craignent ainsi d'être assimilées aux institutions et préfèrent agir sans contraintes. L'exemple du Jardin des Pendarts, sur les hauts de la Croix Rousse, en est l'un des meilleurs exemples. L'association La Ruche de Croix Rousse a ainsi été créée pour s'occuper de ce jardin, mais n'a jamais reçu l'autorisation de la ville. En effet, la friche convoitée devait servir à construire un parking, qui n'a pu finalement être réalisé en raison de l'instabilité des sols. L'association, dans l'attente d'une convention, a démarré l'aménagement d'un jardin tout en occupant une ancienne villa sur la friche. En septembre 2015, la ville établit un arrêt des activités et n'accorde pas la convention d'occupation, évoquant l'absence d'une rampe pour handicapés. L'association continuera alors, de manière épisodique, à occuper le terrain. Cet exemple montre la volonté des habitants à habiter les lieux, les friches de leur quartier, pour les aménager, les occuper.

Ils définissent ainsi ce type d'action comme du piratage d'espace : « On fait parfois ce qu'on appelle du piratage. Dans le sens où la friche ne sert pas, on a besoin d'espace, donc bon aller on met un composteur. ». (Associatif, Les Compostiers, entretien, mars 2015). Ils détournent l'utilisation primaire du lieu, pensé comme un espace en transit, pour en faire un espace de jardinage, de jeu, de convivialité. Les jardins partagés dépassent ainsi une action aux contours simplement écologiques, pour dévoiler une vision alternative de la société. Cette notion de piratage de l'espace se retrouve également avec ce que Guerilla Gardening et Brin d'Guill appelle les bacs « sauvages » de plantation : des bacs de terre, avec des graines plantées, que chacun peut arroser, mais aussi aménager. Ces bacs sont installés sur des friches, ou des espaces verts, de bordures inoccupées.

Ces jardins, ou cette occupation d'espace comme les tags végétaux ou bacs « sauvages » de plantation sont éphémères : il est très rare qu'ils perdurent dans le temps. Soit les intempéries ont raison de ces « installations », soit les agents techniques de la ville les retirent. On retrouve ici l'une des caractéristiques des jardins partagés : l'incertitude de la durée dans le temps. Ces associations ne savent effectivement pas, ou peu, si le terrain qu'elles occupent, va être dédié dans le futur à d'autres activités. Le terrain peut également être racheté par un tiers, une

société, qui voudrait l'exploiter. Cette incertitude du lendemain serait cependant compensée par un turn-over important dans ces initiatives citoyennes :

« C'est un quartier qui a beaucoup changé, même qui en termes d'habitat et de personnes, il y a beaucoup de turn-overs. Ça reste un jardin partagé d'agrément, des personnes vont s'investir un petit peu, puis comme toutes les responsabilités : quand ça fait 3 ans que tu es président d'associations, tu as envie de changer, c'est un peu lourd. Donc il y a beaucoup de turn-overs dans l'association et dans le quartier ». (Salarié, Les Compostiers, entretien avril 2015).

Ce turn-over concerne par ailleurs autant les jeunes, que les moins jeunes, changeant d'habitat, de quartier. Ils se désengagent ainsi pour aller vers un autre jardin, ou un autre collectif, plus proche de leur nouveau lieu de vie. Ces activités associatives, et notamment les jardins partagés, seraient ainsi un prolongement de l'habiter. Nous parlons ici d'habiter, dans un sens qui ne s'arrête pas au seul logis des individus. C'est la construction de la personnalité, le déploiement d'un être dans le monde qui l'entoure, auquel ces individus apportent leur marque (Lussault et al., 2007). S'ajoute à cela une certaine « fatigue d'être soi » (Ehrenberg, 2000) touchant les acteurs à poste de responsabilité dans ces associations.

2.2. Organisation des espaces au service des interactions ?

Les jardins partagés, comme vu précédemment, n'ont pas pour objectif premier la production de nourriture. Aussi, ces jardins sont des espaces configurés par les jardiniers, pour favoriser un certain mode d'agir. On trouve notamment un espace de jardinage qui reste collectif, c'est-à-dire chacun peut mettre sa graine, en fonction de ses aspirations, mais aussi de ses compétences. On trouve également un espace d'expérimentation, où les jardiniers font planter des fruits, légumes qui ne poussent normalement pas dans la région, ou dont ils n'ont pas la maîtrise du processus de production, un espace plus décoratif, avec des fleurs, ou de la nature sauvage et un espace détente et convivialité.

2.3. Des jardins au service de la construction et l'aménagement du territoire ?

À la manière des community gardens Américains, ces jardins partagés favorisent-ils une appropriation d'un espace et participent-ils à construire le territoire urbain, le quartier ? Ces jardins partagés représentent une surface à exploiter pour les habitants : une occasion de travailler la terre et de retrouver un certain plaisir à faire soi-même :

« C'est l'occasion de travailler la terre...de faire des expériences, d'être dans un espace vert... On fait aussi des pique-niques aussi ensemble, quand on a des pommes de terre, on fait une salade et on vient la manger ensemble. On a fait des tournois de pétanque, quand on récolte le miel on fait un pique-nique et on goûte le miel de l'année. On distribue le miel à chacun des adhérents. On essaie aussi de faire des petits évènements, des concerts, des chorales, on essaie de faire une vie de jardin ». (Associative, Jardin partagé Grattons les Pentes, entretien décembre 2015).

Cet extrait permet de mettre en avant la diversité des pratiques qui prennent place dans ces lieux : repas, évènements divers de fête, récoltes collectives... une vie sociale émerge de certains de ces jardins partagés. Et on sent alors que si le jardinage reste une priorité, c'est l'aspect nourricier qui est mis en retrait : les jardiniers n'espèrent pas tirer une production suffisante pour se nourrir, ni un complément pour faire des économies, mais profitent du plaisir de cultiver soi-même, et de goûter à une production issue de leur travail, parfois individuel, souvent collectif. Ce court extrait marque aussi la volonté de faire des expériences : fabriquer du miel, tenter de faire pousser tel ou tel légume, tout en animant une véritable vie de jardin.

Ces jardins permettent ainsi aux habitants de s'approprier un espace public, afin de l'aménager, de l'entretenir selon leurs critères esthétiques, mais aussi leurs valeurs, tout en mettant en œuvre des actions qui vont au-delà du jardinage. La participation à ces activités permet aux habitants de développer des capacités en relations humaines (Bergeron et al, 2002). De ces activités de jardinage, découlent ainsi des interactions, qui font partie d'un cadre social « enrichissant l'activité elle-même » (Duchemin, Wegmuller et Legault, 2010). Ces jardins sont ainsi l'occasion d'exprimer pour ces habitants, leurs envies, mais aussi leur vision du monde, des relations, de l'apprentissage, de l'aménagement. Les extraits d'entretiens montrent que les ressorts de l'action sont multiples, et qu'ils ne sont pas forcément ancrés à une volonté politique, de contestation, mais plutôt d'appropriation d'un lieu :

« Dans mon projet personnel sur le fait de faire du maraichage, je veux le faire en permaculture et c'est ce que j'ai essayé d'amener sur le jardin ici. C'est pour ça que c'est un peu fouilli et que les gens ne comprennent pas forcément. J'aime bien le côté sauvage, les fleurs, les plantes sauvages qui poussent sur le jardin sans qu'on leur ait demandé de pousser. Garder ça, c'est de la diversité. On a aussi des totems à insectes, à abeilles sauvages. Pour les attirer, faut qu'on ait des plantes sauvages pour ça, pas que du potager. » (Associative, Jardins partagés Graines de lait, entretien, février 2016)

Ces habitants, sous la création d'associations gérantes de jardins partagés, impulsent ainsi un mouvement de prise de contrôle de l'espace : en donnant la possibilité aux habitants d'intervenir dans la « construction socio spatiale de son environnement quotidien » (Baudry, Scapino, Aubry et Rémy, 2014), ces derniers dépassent leur rôle de consommateur pour devenir acteur de l'urbain. Ces lieux peuvent également offrir un certain apprentissage de la démocratie (Alaimo, Reischl et Allen, 2010).

Ces initiatives citoyennes, et notamment les jardins partagés, sont aussi des lieux d'éducation. Non seulement les jardiniers amènent leurs enfants lors de certaines sessions de jardinage, mais les responsables du jardin sont aussi en lien avec des écoles pour l'organisation de demi-journées d'apprentissage autour du travail de la terre :

« On est en lien avec le centre social Bonnefoy, l'Arche de Noé, une ITEP pas loin là (structure qui s'occupe des enfants avec troubles du comportement) : ils viennent faire du bricolage sur le jardin. On a aussi la crèche, la maison des tous petits, des écoles, voilà. On leur fait apprendre à planter. Desfois on fait des trucs sur l'écologie, découvrir les insectes du jardin, etc. Les bacs pédagogiques sont plus pour les crèches qui viennent toutes les semaines. » (Animatrice, Jardins partagés Ilot d'Amaranthe, avril 2015).

Le jardin partagé apparaît comme un lieu idéal pour l'apprentissage, puisqu'il présente en même temps « le contexte de la situation éducative, son objet, une stratégie et une approche » (Duchemin et al., 2010). Ces moments d'apprentissage s'adosent sur les valeurs de ces jardins, et plus largement de ces initiatives citoyennes : « C'est partage et convivialité en fait ». (Associative, Jardins partagés Grattons les pentes, décembre 2015) ; « Valeurs, je dirais écologique, éducation à l'environnement, pour les petits comme pour les grands. C'est un jardin partagé, pour tous, là c'est des futurs bacs pour personnes en fauteuil roulant par exemple : ils n'ont qu'à s'emboîter dedans avec leur fauteuil et peuvent jardiner à hauteur du coup. » (Animatrice, Jardins partagés Ilôt d'Amaranthes, avril 2015).

Cette entrée de l'éducation par le jardinage permet aux initiatives citoyennes de prolonger, de compléter l'apprentissage via l'école en apportant une pratique de la terre, de la nature, tout en renforçant leur place au sein du quartier et dans son animation. Ces quelques exemples permettent de montrer la manière dont les citoyens, constitués en collectifs, ont le désir de se réapproprier la ville, d'habiter la ville en étant acteur plutôt que simple consommateur.

2.4. Des formes de contestation sociale ?

Ces formes de jardinage sont-elles, à la manière des community gardens, des formes de contestation, des mouvements qui s'insèrent dans un activisme plus large ? Les jardins urbains ont été pensés aux États-Unis comme des espaces permettant l'inscription dans une citoyenneté – food citizenship – (Welsh, MacRae, 1998 ; Ghose, Pettygrove, 2014) et comme des espaces de contestation des politiques publiques, permettant aux Citoyens d'affirmer leur droit à la ville (Schmelzkopf 2002; Staeheli et al 2002).

Les jardins partagés et jardins de rue étudiés sont, à l'inverse, beaucoup plus liés à la ville : leur installation et leurs actions en sont fortement dépendantes. L'aspect contestation sociale est donc de fait moindre que dans ces community gardens américains. L'engagement dans ces jardins est principalement à vocation récréative, pour, comme on l'a vu, travailler la terre et retrouver les cycles de la nature.

En fait, l'aspect contestation se retrouve de manière plus passive. À la fois dans la manière dont ces acteurs se définissent en tant que citoyen, et aussi dans la manière dont ils s'approprient/ se réapproprient le territoire urbain. Au fil des entretiens, nous constatons que la contestation porte moins sur la politique du territoire (en matière d'environnement ou autre) que sur l'aménagement de la ville, et marque une vraie volonté citoyenne d'occuper et de s'occuper d'un espace. Le jardin des Pendarts, présenté en début de partie, relève de cette contestation : ces « artistes » jardiniers, comme ils se surnomment, réclament une occupation de l'espace, un espace urbain qui appartient de fait à tous, surtout s'il n'est pas utilisé. Ils mettent ainsi en cause ces espaces modelés avant tout par la consommation, ce que l'on évoquait en introduction de cette présentation.

Un second point de contestation porte sur la société de consommation et l'économie : ces initiatives citoyennes, aussi bien dans leurs actions – utilisation de produits biologiques, aménagement d'une nature sauvage, gratuité des événements et nourriture gratuite à partager – et leurs discours, veulent retrouver le contact avec la nature, faire pousser par eux-mêmes des produits – même si c'est peu en volume -.

Il faut noter que ces éléments de contestation sont passifs, et ne font pas l'objet de revendication particulière, mais de prise de position. Il existe également une contestation plus active dans ces mouvements. Une critique du développement durable et la manière dont est actuellement géré l'environnement notamment, par les pouvoirs politiques.

Enfin, ces initiatives citoyennes peuvent tenir lieu d'engagement écologique avec l'idée d'agir à son échelle, et d'apporter sa pierre à l'édifice pour changer d'abord sa rue, son quartier, sa ville, puis la société dans sa globalité. En cela, elles correspondent à la figure actuelle du « militant pragmatique » (J. Ion), privilégiant un engagement local, concret et dont il choisit les modalités, plaçant au centre davantage l'action que l'idéologie.

Conclusion

Le territoire lyonnais, et urbain en général, est aujourd'hui marqué par différentes formes d'initiatives citoyennes désireuses de ramener la nature en ville. Elles permettent de redonner du sens à la ville, de l'embellir et de prendre en charge l'une des missions des municipalités. Cette présentation a montré que ces multiples initiatives citoyennes permettaient à des habitants, de prendre en main, en partie, la vie de leur quartier et de participer, à minima, à sa construction et son rayonnement. Leur reconnaissance par les pouvoirs publics, en développement, prouve l'intérêt qu'elles ont pour les villes, et ce, malgré leurs effets limités sur les grandes thématiques du développement durable : en effet, un jardin a finalement peu d'effet pour lutter contre la pollution, de même que des jardinières installées en coin de rue. Ces associations et collectifs posent plusieurs questions : qu'en est-il par exemple de la représentativité des populations, des classes et niveau de vie dans ces collectifs ? Autrement dit, quelle place est faite aux classes populaires dans ces alternatives ? Si les volontés, les chartes, proposent une action résolument sociale, notre étude pointe une surreprésentation des bac+3 et plus chez les jardiniers et partis prenants d'initiatives citoyennes. De même, il peut parfois naître des conflits autour de la participation dans un jardin partagé (Dumont, 2010) : autour de sa gestion trop militante (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2012) et de l'utilisation de différents intrants par exemple. Seconde critique soulevée, ces jardins partagés peuvent parfois donner l'impression d'une privatisation de l'espace urbain, devenant un territoire d'entre soi (Demailly, 2012). Malgré leur désir d'ouverture à tous, ces lieux sont, parfois ouverts, mais généralement fermés, notamment pour empêcher les squats pendant la nuit – et ainsi des nuisances sonores –, mais également pour lutter contre les dégradations. Ainsi, l'accessibilité à tous de ces jardins restent tributaire des heures d'ouverture et donc, des habitants jardiniers.

Après ce développement, une seconde question se pose : ces initiatives citoyennes sont-elles généralisables à d'autres terrains ? Comme nous l'avons montré, ces initiatives prennent pour modèles des collectifs, des expérimentations en cours ou passées, prenant place dans d'autres pays et villes. Cependant, elles correspondent à une réponse au développement urbain tel qu'il a été pensé en occident. Ces initiatives sont ainsi dépendantes de plusieurs conditions : l'existence de friches urbaines tout d'abord qui peuvent être détournées de leur utilisation

première. Cela suppose ainsi une réponse politique favorable pour l'utilisation de ce terrain et des pouvoirs publics ayant des aménités fortes avec les thématiques de développement durable. Cette seconde condition politique est effectivement nécessaire pour laisser s'exprimer les habitants, mais aussi pour leur faciliter l'accès au terrain, ou financer des actions ponctuelles. Troisième condition, un terreau favorable d'habitants, pour animer ces initiatives. Cette condition suppose des habitants « fatigués » par l'urbain, par le tout béton, et désirant agir pour créer des alternatives, aménager eux-mêmes leur quartier. Sans l'une de ces trois conditions, difficile d'imaginer des initiatives citoyennes pertinentes, mais aussi qui perdurent dans le temps. À défaut d'être pour l'instant généralisées, ces initiatives inspirent, essaient lentement et jouent leur rôle sur une échelle locale et micro-locale de l'espace urbain.

Bibliographie

- BAKER L E., (2004) Tending cultural landscapes and food citizenship in Toronto's community gardens. *Geographical Review* 94(3):305-325.
- BALLY F., (2015), Appropriation de l'espace urbain par les acteurs citoyens : le capital environnemental au prisme des valeurs citoyennes, p. 15p.
- BAUDRY S., (2012), Les community gardens de New York City : de la désobéissance civile au développement durable, *Revue française d'études américaines*, n° 129, 3, p. 73-86.
- BLANC N., (2012), *Les nouvelles esthétiques urbaines*, Paris, Armand Colin, 224 p.
- CLERGEAU P., (2012), Services écologiques et Trame Verte Urbaine, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 12.
- COSTANZA R., ARGE R. D', GROOT R. DE, FARBER S., GRASSO M., HANNON B., LIMBURG K., NAEEM S., O'NEILL R. V., PARUELO J., RASKIN R.G., SUTTON P., BELT M. VAN DEN, (1997), The value of the world's ecosystem services and natural capital, *Nature*, 387, 6630, p. 253-260.
- DAILY G., (1997), *Nature's Services: Societal Dependence On Natural Ecosystems*, Island Press, 415 p.
- DEN HARTIGH C., (2013), *Jardins collectifs urbains: parcours des innovations potagères et sociales*, Dijon, France, Educagri éd., impr. 2013, 163 p.
- DEVAUX, Camille, (2015), *L'habitat participatif: de l'initiative habitante à l'action publique*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 396 p.
- DUMONT, Gérard.-François, (2013) Lyon : la revanche d'une métropole ? *Population & Avenir*, no. 712, p. 3-3.
- DRIS N., (2012), Nathalie Blanc, Les nouvelles esthétiques urbaines, *Lectures*.
- EHRlich P.R., MOONEY H.A., (1983), Extinction, Substitution, and Ecosystem Services, *BioScience*, 33, 4, p. 248-254.
- GUYON F., (2008), Les jardins familiaux aujourd'hui : des espaces socialement modulés, *Espaces et sociétés*, 134, p. 131-147.
- HYNES H.P., (1996), *A Patch of Eden: America's Inner-City Gardeners*, 1st edition, White River Junction, VT, Chelsea Green Publishing Company, 185 p.
- LEFEBVRE H., (1968), *Le Droit à la ville*, Paris, France, Éditions Anthropos, 164 p.
- LUSSAULT M., YOUNES C., PAQUOT T., (2007), *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, La Découverte, 384 p.
- MARIS V., (2014), *Nature à vendre : Les limites des services écosystémiques*, Versailles,

Quae éditions, 94 p.

RANKOVIC A., PACTEAU C., ABBADIE L., (2012), Services écosystémiques et adaptation urbaine interscalaire au changement climatique : un essai d'articulation, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 12.

ROSZAK, T. (2001), *The Voice of the Earth: An Exploration of Ecopsychology*, (02 edition.), Grand Rapids, Mich, Phanes Press, p. 376.

SCHMELZKOPF Karen, (2002) Incommensurability, land use, and the right to space: Community gardens in New York City, *Urban Geography*, vol. 23, no 4, p. 323-343.

SCHMELZKOPF, Karen, (1995) Urban community gardens as contested space, *Geographical review*, vol. 85, no 3, p. 364-381.

SCRIBE, Coralie, (2009) Le jardin partagé, une nouvelle composante du territoire, *La Jardinière Partageuse*. En ligne :

http://jardinierepartageuse.fr/pdf/le_jp_nouvelle_composante_site_light.pdf

WELSH J., MACRAE R., (1998), Food Citizenship and Community Food Security: Lessons from Toronto, Canada, *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, 19, 4, p. 237-255.

WESTMAN W.E., (1977), How Much Are Nature's Services Worth?, *Science*, 197, 4307, p. 960-964.